



PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE D'ALEYRAC (26)

Note de sensibilité écologique

LE PROJET

Client	Altaréa Energies Renouvelables
Projet	Projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'Aleyrac (26)
Intitulé du rapport	Note de sensibilité écologique

LES AUTEURS

	Cereg Ingénierie <u>Siège social</u> : 399 Rue Georges Séguy – 34 080 MONTPELLIER Tél : 04.67.41.69.80 – montpellier@cereg.com SIRET : 492 706 338 00034 <u>Agence de Montpellier</u> : Siège www.cereg.com
---	---

Réf. Cereg - 2026-CI-000376

Id	Date	Etabli par	Vérifié par	Description des modifications / Evolutions
V1	02/06/2026	Alice ATES	Laurent BROSSE	Version initiale

Certification



TABLE DES MATIERES

A. CADRAGE ENVIRONNEMENTAL	7
A.I. SYNTHESE DES ZONAGES.....	8
B. RELEVES DE TERRAIN	10
B.I. DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES	11
B.II. RESULTATS DES OBSERVATIONS DE TERRAIN	12
B.II.1. Conditions de terrain	12
B.II.2. Relevés tous groupes	13
C. SYNTHESE DES SENSIBILITES ECOLOGIQUES DU SITE.....	16
C.I. ENJEUX ET RECOMMANDATIONS	17
C.I.1. Synthèse des enjeux.....	17
C.I.1.1. Recommandations.....	18
C.II. CONCLUSIONS	19

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du projet	5
Figure 2 : Calepinage envisagé de la centrale	6
Figure 3 : Synthèse des enjeux issus de la bibliographie (GBIF 2 km)	11
Figure 4 : Carte des habitats observés sur site	13
Figure 5 : Vue de la zone d'étude en 2017 (à gauche) et en 2023 (à droite)	14
Figure 6 : Carte de la faune et de la flore à enjeux	15
Figure 7 : Carte de synthèse des enjeux à l'échelle de la zone d'étude	17
Figure 8 : Calepinage envisagé de la centrale	18

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Zonages environnementaux dans un rayon de 5km.....	8
Tableau 2 : Liste des espèces protégées recensées dans la bibliographie (GBIF 2 km)	11
Tableau 3 : Tableau des inventaires de terrain	12
Tableau 4 : Habitats identifiés sur la zone d'étude – Identification des habitats d'intérêt communautaire et des habitats humides	13

PREAMBULE

La société **ALTAREA ENERGIES RENOUVELABLES** envisage la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'Aleyrac (26). Le projet s'implante sur des parcelles cadastrales actuellement occupées par des jachères, des prairies mésoiques et des pelouses, et sont entourées de chênaies et pinèdes.

L'emprise de la future centrale couvre une surface d'environ 0,85 ha.

Pour l'analyse écologique, deux périmètres ont été considérés :

- Une zone d'emprise du projet correspondant aux secteurs directement aménagés ;
- Une zone d'influence écologique élargie intégrant les milieux naturels adjacents susceptibles de jouer un rôle fonctionnel pour les espèces.

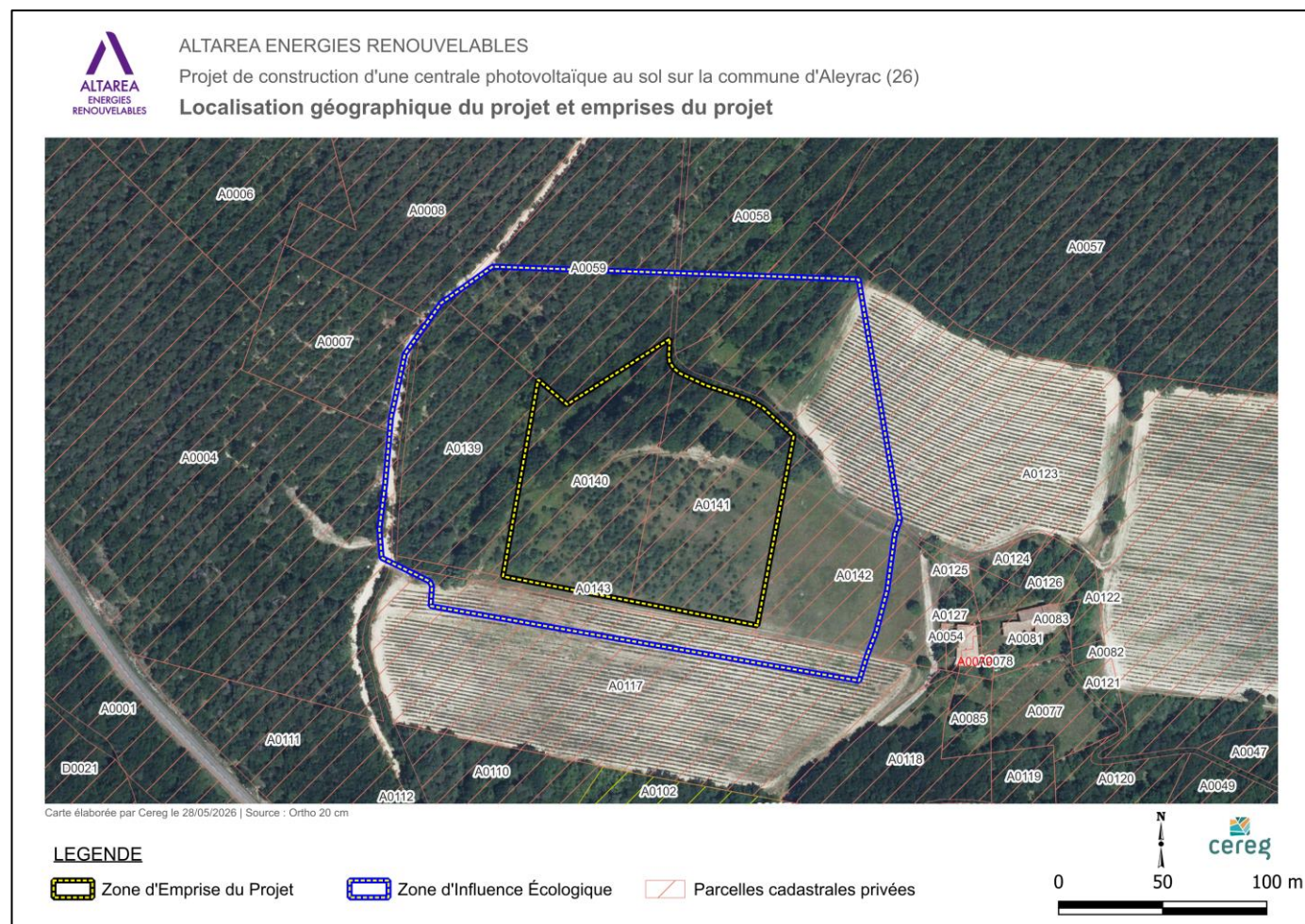


Figure 1 : Localisation du projet

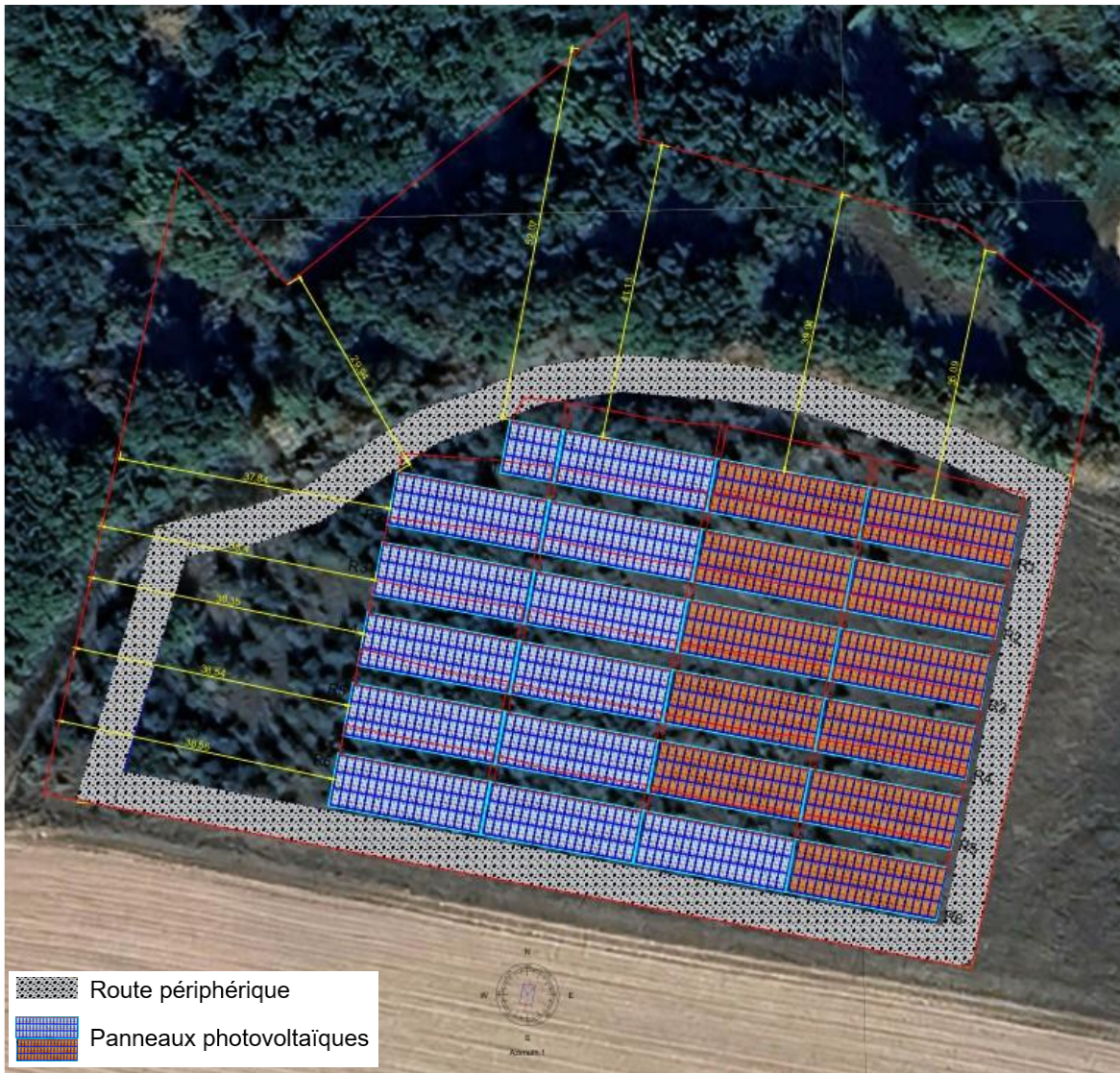


Figure 2 : Calepinage envisagé de la centrale

A. CADRAGE ENVIRONNEMENTAL



A.I. SYNTHÈSE DES ZONAGES

Une analyse des zonages environnementaux a été réalisée dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude, afin d'identifier les périmètres réglementaires et les secteurs à enjeux écologiques susceptibles d'influencer le projet.

Les principaux zonages identifiés sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 1 : Zonages environnementaux dans un rayon de 5km

Type de zonage	Présence sur site	Distance (en km)	Nom du site
Parc Naturel Régional	Non	1,7	Baronnies Provençales
ZNIEFF de type 1	Non	0,7	Le Jabron
	Non	2,1	Bois de Taulignan
	Non	4,8	Plateau de Montjoyer et pentes boisées de la vallée de la Citerne
Forêt publique	Non	0,3	Forêt Communale de la-Begude-de-Mazenc
	Non	0,5	Forêt Communale de Portes-en-Valdaine
	Non	1,4	Forêt Communale de Rillieux-la-Pape
PNA	Oui		Loutre d'Europe
	Oui		Gypaète barbu
	Oui		Vautour moine
	Non	0,5	Chiroptères
	Non	4,4	Pie-grièche écorcheur
	Non	0,2	Loutre d'Europe (Habitats)
	Non	4,4	Sonneur à ventre jaune
SRCE - SRADDET	Non	0,7	Réservoir milieux ouverts
	Non	4,8	Réservoir milieux boisés
	Non	2,2	Réservoir milieux boisés
	Non	3,1	Cours d'eau surfacique
	Non	0,2	Cours d'eau linéaire
	Non	0,5	Cours d'eau linéaire
	Non	0,8	Cours d'eau linéaire
	Non	1,1	Cours d'eau linéaire
	Non	2,4	Cours d'eau linéaire
Zones humide	Non	0,19	Le Jabron
	Non	1,4	La Berre de sa source à la Vence

À l'échelle du contexte environnemental élargi (rayon de 5 km), plusieurs sensibilités écologiques peuvent être identifiées, sans pour autant représenter d'enjeux majeurs au droit du site.

- La présence de nombreux Plans Nationaux d'Actions (PNA) dans l'environnement proche du site lui confère un intérêt écologique. Cependant les habitats présents sur la zone d'étude ne correspondent pas aux habitats utilisés par les espèces ciblées par ces PNA.
- Le second enjeu concerne les milieux naturels et forestiers, mis en évidence par la proximité de plusieurs ZNIEFF de type 1 et de forêts publiques à moins de 500 m de la zone d'étude. Ces zonages traduisent l'intérêt écologique local, notamment autour du Jabron et des secteurs boisés environnants. En revanche, aucun périmètre de ZNIEFF de type 2 n'est recensé dans le secteur.
- Enfin, plusieurs réservoirs de biodiversité identifiés dans le SRCE-SRADDET sont présents à proximité de la zone d'étude, en particulier des milieux ouverts, boisés et des cours d'eau. Le site se situe également à proximité immédiate d'une zone humide associée au Jabron (environ 190 m) ainsi que de plusieurs cours d'eau linéaires. Toutefois, aucun corridor écologique SRCE n'est identifié au droit ou à proximité immédiate du site.

Par ailleurs, aucun site Natura 2000 n'est recensé dans le périmètre étudié, ce qui limite les contraintes réglementaires liées aux habitats et espèces d'intérêt communautaire. De manière générale, les principaux zonages écologiques identifiés restent localisés à distance du site d'implantation et ne traduisent pas d'enjeu rédhibitoire pour le projet.

B. RELEVES DE TERRAIN



B.I. DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

Les données bibliographiques utilisées dans le cadre du présent document sont issues de bases de données naturalistes GBIF, consultées le 28/05/2026.

Ces données ont été analysées à l'échelle d'un rayon de 2 km autour de la zone d'étude afin d'identifier les espèces à enjeu potentielles.

Tableau 2 : Liste des espèces protégées recensées dans la bibliographie (GBIF 2 km)

Taxon	Enjeu local de conservation à l'échelle du groupe taxonomique (bibliographie)	Principales espèces du groupe justifiant ce niveau d'enjeu (espèces protégées ou PNA)
Flore	Enjeu modéré	Sainfoin des sables
Invertébrés	Enjeu fort	Lucane cerf-volant
Amphibiens	Enjeu modéré	Salamandre tachetée
Reptiles	Enjeu fort	Lézard à deux raies, Lézard des murailles, Couleuvre verte et jaune, Couleuvre d'Esculape
Oiseaux	Enjeu fort	Vautour fauve et Milan royal
Mammifères	Enjeu modéré	Castor d'Eurasie
Chiroptères	Pas d'enjeu	Aucune espèce recensée

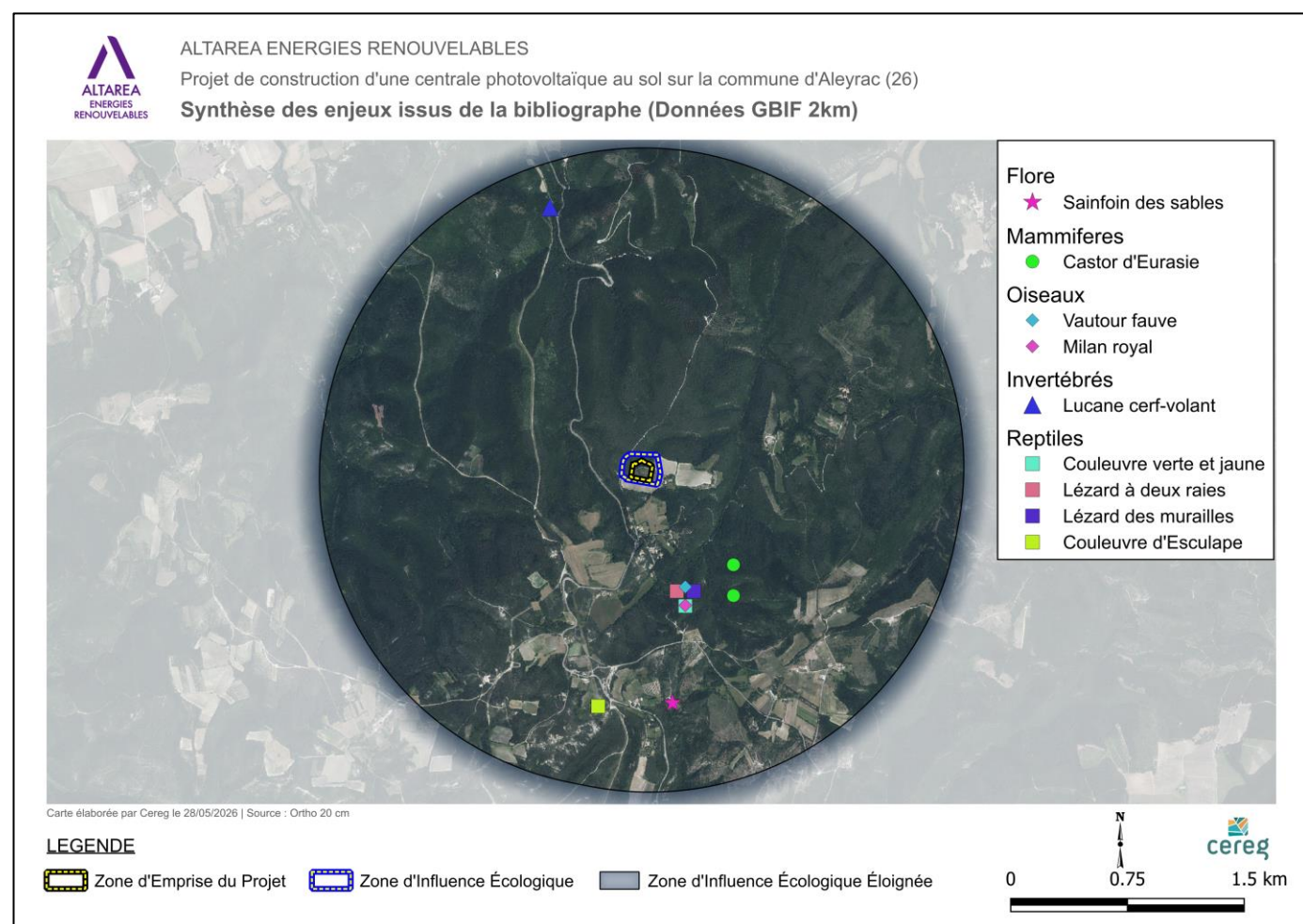


Figure 3 : Synthèse des enjeux issus de la bibliographie (GBIF 2 km)

Concernant la flore, le **Sainfoin des sables** (*Onobrychis arenaria*) a été recensé au sud de la zone d'étude. Cette espèce est généralement associée aux milieux ouverts secs et ensoleillés. Les secteurs de prairie et de lisière présents à proximité de l'emprise pourraient ponctuellement lui être favorables, bien qu'aucune station ne soit actuellement connue sur le site.

Pour les invertébrés, le **Lucane cerf-volant** (*Lucanus cervus*), espèce d'intérêt communautaire, est recensé dans le secteur. Les chênaies pubescentes et autres boisements feuillus présents autour de la zone d'étude constituent des habitats favorables à cette espèce saproxylique, dont les larves se développent dans le bois mort ou sénescant.

Concernant les reptiles, la présence de la **Couleuvre verte et jaune** (*Hierophis viridiflavus*), du **Lézard à deux raies** (*Lacerta bilineata*), du **Lézard des murailles** (*Podarcis muralis*) et de la **Couleuvre d'Esculape** (*Zamenis longissimus*) est mentionnée dans la bibliographie. Les mosaïques de milieux ouverts, les lisières forestières, les secteurs embroussaillés et les zones de transition présentes sur le site offrent des conditions favorables à l'accueil de ces espèces.

Concernant l'avifaune, le **Milan royal** (*Milvus milvus*) et le **Vautour fauve** (*Gyps fulvus*) ont été observés dans le secteur. Les milieux ouverts peuvent être utilisés comme zones d'alimentation tandis que les boisements périphériques sont susceptibles d'accueillir de nombreuses autres espèces forestières non recensées dans les données bibliographiques consultées.

Enfin, le **Castor d'Eurasie** (*Castor fiber*) a été recensé dans le secteur. Toutefois, en l'absence de cours d'eau ou de zones humides favorables au sein de l'emprise du projet, la présence de cette espèce apparaît peu probable sur la zone d'étude.

Au regard des habitats présents, les principaux enjeux bibliographiques concernent les reptiles et le Lucane cerf-volant, ainsi que plus largement les espèces forestières susceptibles de fréquenter les boisements et lisières présents au sein et à proximité de l'emprise.

B.II. RESULTATS DES OBSERVATIONS DE TERRAIN

B.II.1. Conditions de terrain

Les inventaires de terrain ont été réalisés le 11/05/2026.

Tableau 3 : Tableau des inventaires de terrain

Intervenant	Spécialité	Groupes biologiques	Date de terrain	Météorologie (T° moy, climat)	Amplitude horaires
Gaëtan BARONI	Technicien Écologue	Habitats ; Flore ; Reptiles ; Oiseaux	11/05/2026	20°C	14h-16h30
Tom Rigaud	Stagiaire Écologue	Invertébrés ; Mammifères		Nuageux Pas de vent Pas de SM4	

B.II.2. Relevés tous groupes

Tableau 4 : Habitats identifiés sur la zone d'étude – Identification des habitats d'intérêt communautaire et des habitats humides

Code Eunis	Libellé Eunis	Code Corine	Libellé Corine	Code Habitat d'intérêt communautaire	Libellé Habitat d'intérêt communautaire	Habitats humides - Arrêté du 24 juin 2008	Enjeu local de conservation
E2.1	Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage	38.1	Pâtures mésophiles			Pro parte	Modéré
	Prairies mésiques non gérées						Modéré
G1.71	Chênaies à Quercus pubescens occidentales et communautés apparentées	41.71	Chênaies blanches occidentales et communautés apparentées				Modéré
G1.7C	Forêts thermophiles mixtes	41.8	Forêts de Charmes houblon, de Charmes orientaux et thermophiles mixtes				Modéré
G3.5	Pinèdes à Pinus nigra	42.6	Forêts de Pins noirs				Modéré
G5.63	Prébois de conifères	31.8G	Prébois de résineux	6430-2	Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes		Modéré
H5.61	Sentiers						Très faible
I1.12	Monocultures intensives de taille moyenne (1-25ha)						Faible
I1.53	Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces	87.1	Terrains en friche			Potentiel	Faible

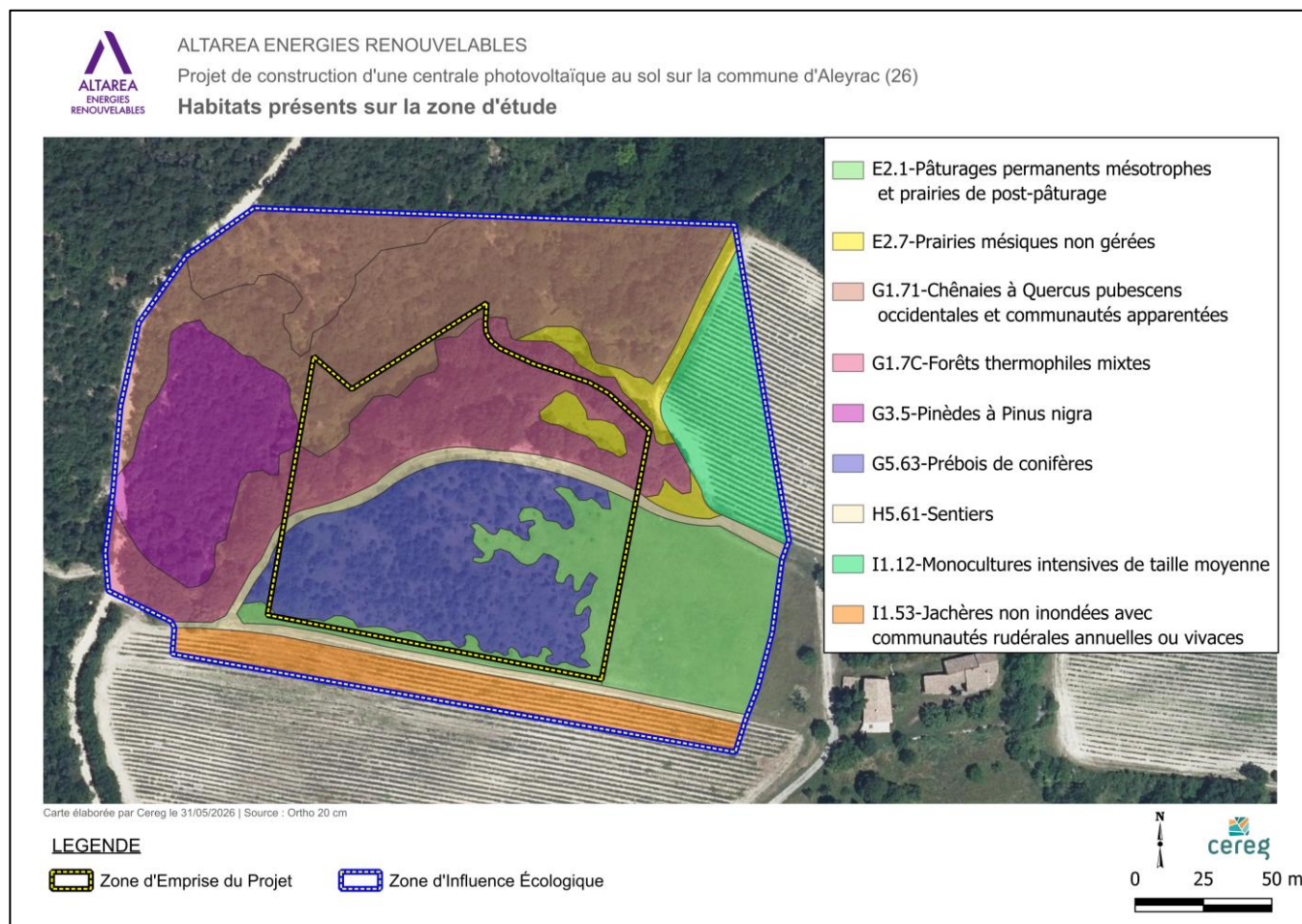


Figure 4 : Carte des habitats observés sur site

La zone d'étude s'inscrit dans un contexte majoritairement forestier, en bordure d'espaces agricoles. Elle présente une mosaïque d'habitats composée principalement de **formations boisées thermophiles**, de **pinèdes à Pin noir** et d'un jeune **prébois de conifères**, auxquels s'ajoutent des secteurs ouverts de type **prairies mésiques**, **pâturages permanents** et **jachères rudérales**.

L'emprise du projet est principalement occupée par un jeune **prébois de conifères**, habitat résultant d'une dynamique de fermeture progressive des milieux ouverts amorcée depuis 2017 (voir ci-dessous). Des secteurs de **forêts thermophiles mixtes** sont également présents au sein de l'emprise, tandis que les **pinèdes à Pin noir** et les **chênaies à Chêne pubescent** occupent une part importante des abords immédiats.



Figure 5 : Vue de la zone d'étude en 2017 (à gauche) et en 2023 (à droite)

Les habitats ouverts sont principalement localisés en périphérie de l'emprise et sont représentés par des **pâturages permanents mésotrophes**, des **prairies mésiques non gérées** ainsi que des **jachères rudérales**. Ces milieux contribuent à diversifier les conditions écologiques locales et créent des interfaces favorables entre espaces ouverts et boisements.

Cette juxtaposition de milieux ouverts et fermés forme une mosaïque écologique favorable à de nombreux groupes faunistiques, notamment les reptiles, l'avifaune, les chiroptères et certains invertébrés forestiers. Les lisières et zones de transition entre habitats constituent ainsi des secteurs susceptibles de présenter un intérêt écologique particulier.

Tableau 5 : Liste des espèces végétales et faunistiques recensées sur site lors des prospections

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale (LR)	Protection nationale	Protection régionale	Protection départementale	Directive Habitats	PNA	ZNIEFF	CNPN	Enjeu régional de conservation	Enjeu local de conservation
Flore = 43 espèces observées (1 à enjeu modéré, 2 à enjeu faible et 40 enjeu très faible)												
<i>Lotus dorycnium</i>	Lotier dorycnie	LC	LC								Très faible	Très faible
Amphibiens = 0 espèce observées												
Oiseaux = 9 espèces observées (2 à enjeu fort, 6 à enjeu modéré, 9 à enjeu faible)												
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	NT	NT	Article 3							Fort	Modéré
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	VU	VU				Annexe II.2		Déterminante ZNIEFF		Fort	Fort
Invertébrés = 25 espèces observées (2 à enjeu faible et 23 enjeu très faible)												
Reptiles = 2 espèces observées (2 à enjeu fort)												
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard à deux raies	LC	LC	Article 2			Annexe IV				Fort	Fort
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	LC	LC	Article 2			Annexe IV				Fort	Fort
Mammifères hors chiroptères = 1 espèce observées (à enjeu très faible)												
Chiroptères (0 espèce observées)												

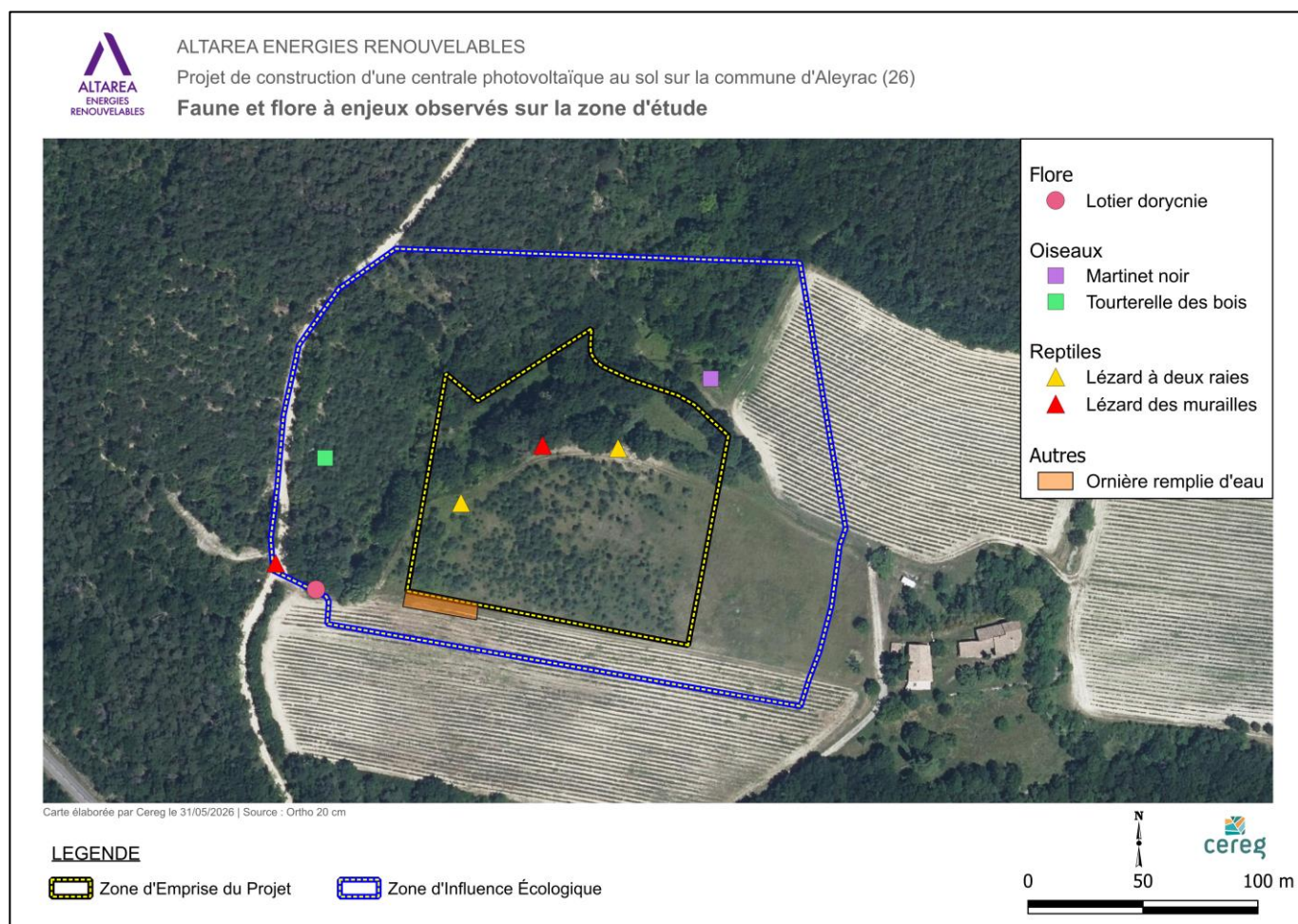


Figure 6 : Carte de la faune et de la flore à enjeux

Les prospections de terrain mettent en évidence une zone d'étude présentant une **mosaïque de milieux** favorable à plusieurs groupes faunistiques. Les principaux enjeux écologiques sont liés aux **interfaces entre les milieux herbacés et les formations boisées**, qui constituent des secteurs privilégiés pour l'alimentation, le refuge et les déplacements de nombreuses espèces.

Les habitats ouverts présents au sein de l'emprise offrent des conditions favorables à plusieurs espèces de reptiles. La présence du **Lézard à deux raies** (*Lacerta bilineata*) et du **Lézard des murailles** (*Podarcis muralis*), deux espèces protégées, confirme l'intérêt de ces milieux pour l'herpétofaune. Les lisières, zones ensoleillées et secteurs embroussaillés constituent des habitats particulièrement propices à leur alimentation, leur thermorégulation et leurs déplacements.

Les boisements périphériques et les formations forestières présentes à proximité immédiate du projet constituent également des habitats favorables pour l'avifaune. La présence de la **Tourterelle des bois** (*Streptopelia turtur*), espèce patrimoniale en fort déclin à l'échelle nationale, souligne l'intérêt écologique des lisières forestières et des mosaïques agroforestières présentes dans le secteur.

Par ailleurs, une **ornière temporairement en eau** a été identifiée au sein de la zone d'étude. Bien qu'aucun amphibien n'ait été observé lors des prospections, ce micro-habitat est susceptible d'accueillir ponctuellement des espèces pionnières telles que le **Crapaud calamite** (*Epidalea calamita*) ou le **Pélodyte ponctué** (*Pelodytes punctatus*), dont la reproduction est souvent associée à des points d'eau temporaires faiblement végétalisés.

Enfin, la diversité des habitats observés confère au site un intérêt écologique principalement lié à ses **fonctionnalités d'accueil et de déplacement pour la faune terrestre**. Les enjeux les plus significatifs concernent ainsi les **reptiles protégés**, les **oiseaux des milieux boisés et semi-ouverts**, ainsi que le **potentiel d'accueil localisé pour certains amphibiens** au niveau de l'ornière temporaire.

C. SYNTHESE DES SENSIBILITES ECOLOGIQUES DU SITE



C.I. ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

C.I.1. Synthèse des enjeux

Au regard des habitats recensés et de leur état de conservation d'une part et au regard des espèces avérées ou potentielles d'autre part, il ressort que la zone d'étude présente un niveau d'enjeux global jugé **faible à modéré** en termes d'habitat d'espèces et de fonctionnalités pour la faune.

La zone d'étude présente des enjeux écologiques principalement liés à la diversité des habitats et aux fonctionnalités associées aux lisières forestières et milieux de transition. Les secteurs boisés et semi-boisés concentrent l'essentiel des fonctions de refuge et de déplacement de la faune, tandis que les milieux ouverts sont davantage utilisés pour l'alimentation et la thermorégulation de certaines espèces.

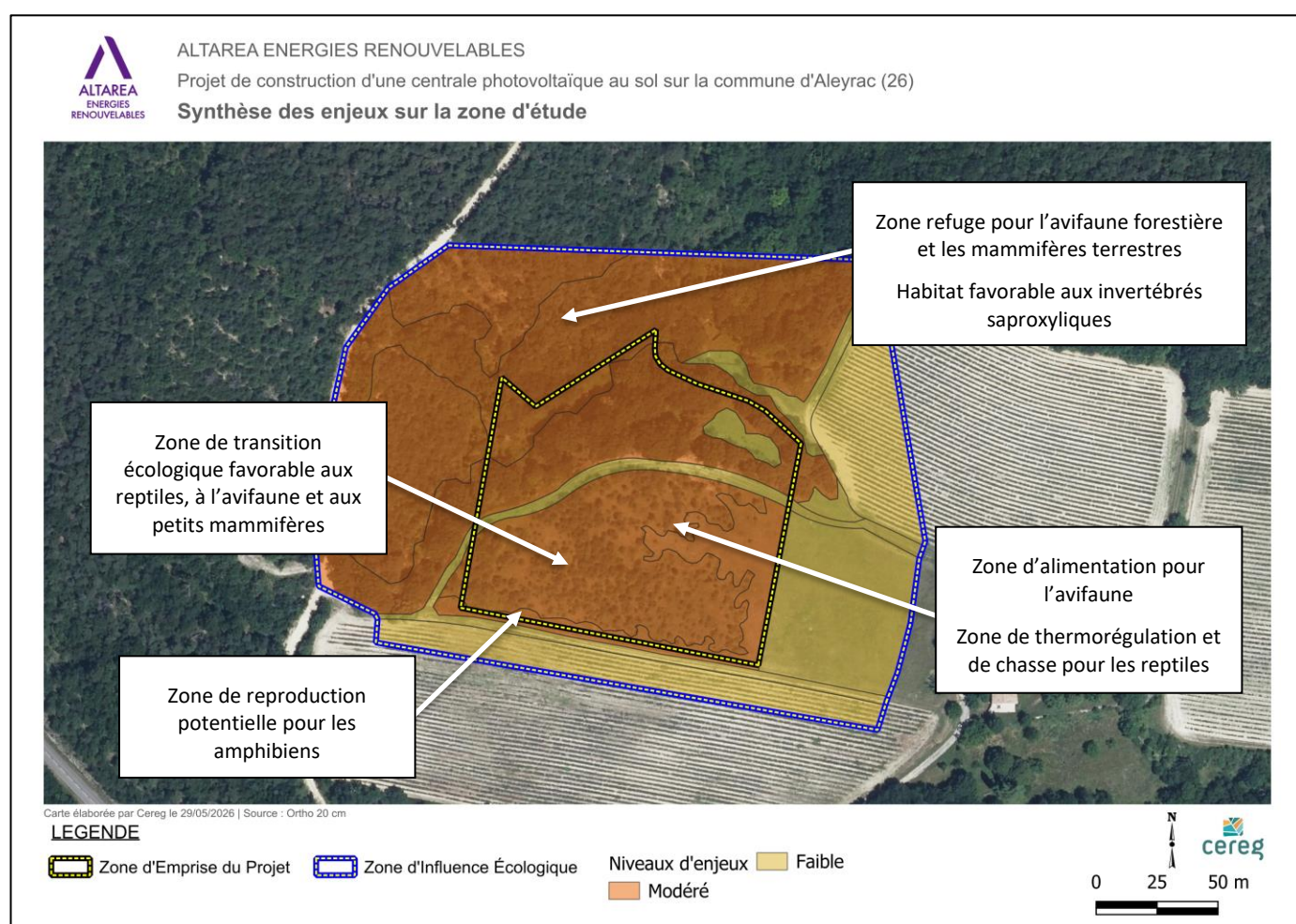


Figure 7 : Carte de synthèse des enjeux à l'échelle de la zone d'étude

Cependant, comme indiqué dans le calepinage prévisionnel, certaines zones à enjeux ne seront pas concernées par le projet et seront ainsi préservées. Il s'agit pour l'essentiel des habitats forestiers situés au nord de la zone d'étude.

D'autres secteurs seront ouverts à l'ouest afin de jouer au besoin le rôle de pare-feu. Cependant, ces secteurs ouverts pourront être mis à profits pour implanter des hibernaculum par exemple.



Figure 8 : Calepinage envisagé de la centrale

C.I.1.1. Recommandations

La note écologique met en évidence la présence d'enjeux écologiques localisés, principalement associés aux milieux forestiers, aux espaces de transition et à la présence d'espèces protégées de reptiles.

Cependant, le projet n'impactera pas les milieux forestiers et il impactera partiellement le jeune pré-bois de pin dont une partie sera conservée. Le maintien de milieux ouverts en périphérie immédiate de la centrale ainsi que sous les panneaux pourrait en association avec les milieux forestiers en périphérie créer des conditions assez favorables aux espèces / groupes exploitant les lisières comme les reptiles et certains chiroptères.

Des mesures d'évitement et de réduction ainsi que des recommandations de gestions seront nécessaires pour une bonne intégration du projet avec un minimum d'impacts.

C.I.1.1.1. Recommandations d'évitement

- **Délimiter et respecter les emprises du projet** afin de ne pas impacter les milieux naturels présents aux alentours de la zone d'étude. Cela permettra également de garder intactes les zones de refuge pour la faune présente. La délimitation de la zone de chantier pourra être réalisée avec un grillage à maille fine afin de ne pas laisser passer la faune protégée présente à proximité immédiate.

C.I.1.1.2. Recommandations de réduction

- **Adapter la phase de chantier à la phénologie des espèces** en programmant le démarrage des travaux hors de la période de nidification des oiseaux. Il est donc préconisé d'exécuter les travaux entre septembre et février. Durant cette période la majorité des espèces restent mobiles, peuvent être effarouchées et donc quitter l'emprise où ont lieu les travaux le temps de leur exécution. Une fois les travaux démarrés ils pourront se poursuivre en continu jusqu'à leur achèvement.
- **Adapter les aménagements paysagers afin de favoriser le développement d'une végétation et d'habitats favorables aux différents groupes faunistiques** (reptiles / insectes en particulier) en termes d'habitat et de fonctionnalités écologiques. Ils seront composées d'essences locales exclusivement avec une composition diversifiée afin de maximiser leur intégration écologique et leur résilience. Les milieux ouverts seront ensemencés avec un mélange de graines messicoles adaptées au secteur géographique composé de semences labélisées « Végétal local ».
- **Mise en place d'abris à petite faune ou d'hibernaculums au niveau des milieux ouverts à proximité des lisières / haies** afin de favoriser les reptiles ainsi que les petits mammifères ou les amphibiens dans une certaine mesure. ;
- **Utilisation de clôtures perméables à la petite faune (petits mammifères, reptiles et amphibiens)** avec des espaces en partie inférieure garantissant sa libre circulation ;
- **Mettre en place un chantier responsable afin de ne pas impacter les habitats naturels présents aux alentours.** De ce fait, des bacs de rétention souples ainsi que des kits antipollution (kits absorbants) seront présents à disposition sur le chantier pour permettre de traiter rapidement toute pollution liée à une fuite sur un véhicule ou un engin.
- Ne laisser aucun produit toxique ou polluant sur site en dehors des horaires des heures de travaux afin que ces produits ne soient dispersés dans le milieu naturel (vandalisme, accident, aléa naturel).
- **Vérifier la contenance des matières externes apportées sur site.** Il convient de s'assurer qu'aucun rhizome ou bulbe de plante exotiques n'est présent sur les engins de travaux et est susceptible de se développer après la phase travaux.

C.I.1.1.3. Recommandations de gestion

- **Adapter la phase d'entretien des panneaux** en les programmant entre septembre et février. Durant cette période la majorité des espèces restent mobiles, peuvent être effarouchées et donc le site. Cette période est également hors période de reproduction ou d'hibernation de la faune.
- **Procéder à une fauche annuelle tardive (après la mi-juillet) des milieux ouverts non concernés par la fonction de pare-feu.** Au besoin, les secteurs pare-feu pourront être fauchés plusieurs fois, ce qui peut s'avérer favorable aux reptiles en maintenant une végétation peu développée.
- **Adapter la hauteur de coupe pour les secteurs de fauche tardive en évitant les coupes trop rases.** Cette adaptation permet un meilleur redémarrage de la végétation en limitant les impacts sur la faune au sol.

C.II. CONCLUSIONS

La note écologique a permis d'identifier un site présentant une diversité d'habitats favorable à plusieurs groupes faunistiques, dans un contexte majoritairement forestier. Les enjeux recensés demeurent globalement localisés mais concernent plusieurs espèces protégées ainsi que des habitats participant aux fonctionnalités écologiques du secteur.

À ce stade des connaissances, aucun élément ne permet de considérer le projet comme incompatible avec les enjeux écologiques identifiés. Toutefois, les enjeux recensés nécessiteront à minima la mise en œuvre d'un ensemble de mesures d'évitement et de réduction des impacts ainsi que des recommandations de gestions pour une bonne intégration du projet avec un minimum d'impacts.



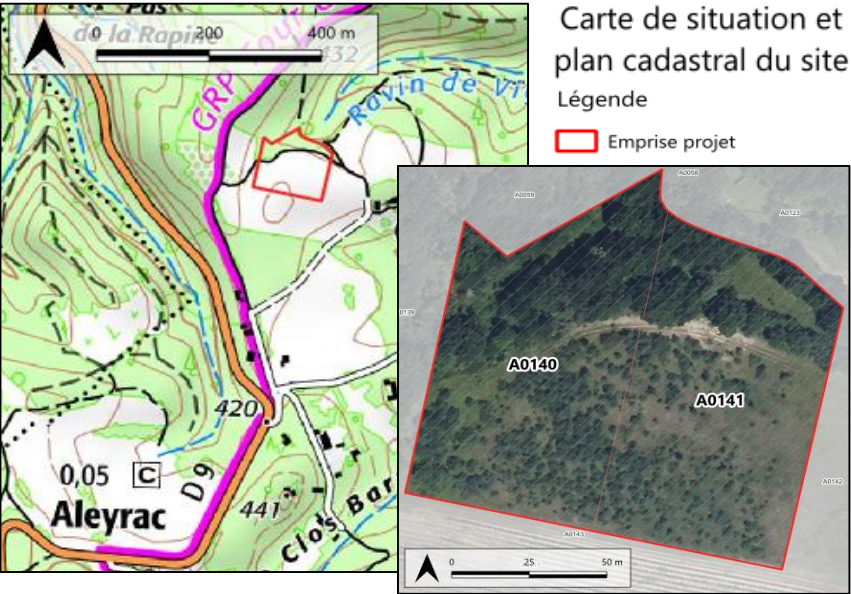
www.cereg.com

Fiche de synthèse des contraintes environnementales et réglementaires
PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
AU SOL SUR LA COMMUNE D'ALEYRAC



Localisation du site et contexte règlementaire

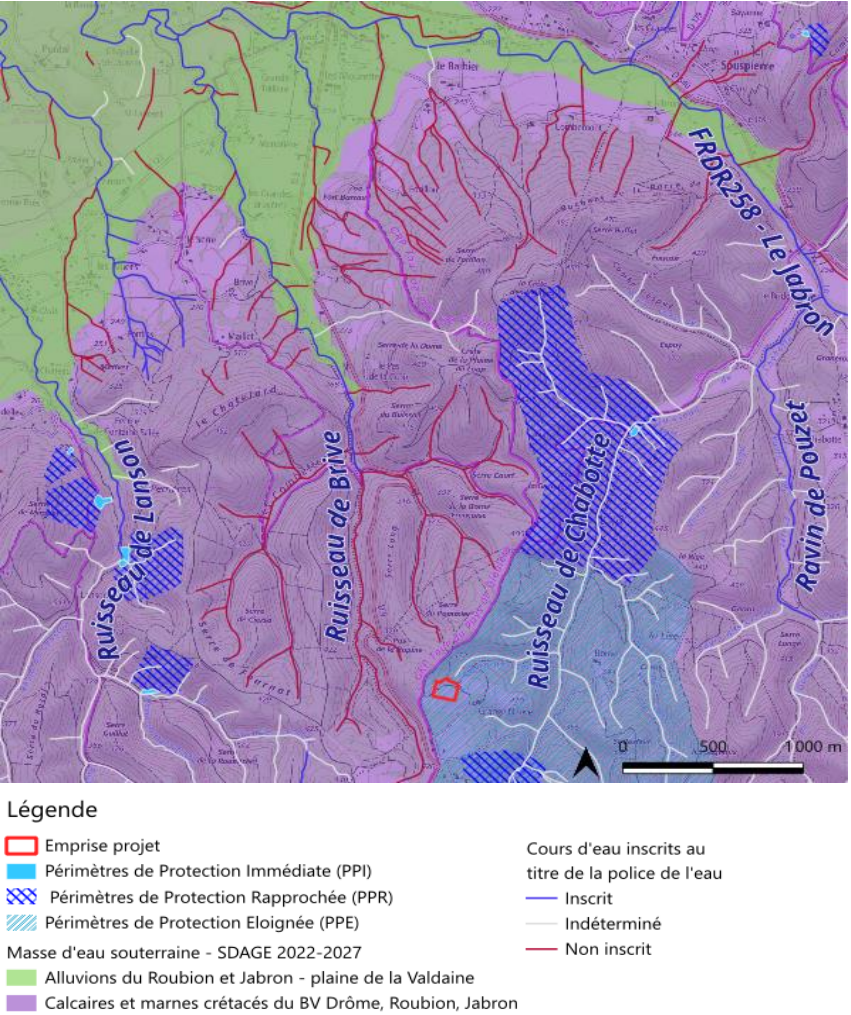
Commune	Aleyrac (26770)	
Superficie de l'opération	1,3 ha (6480 m² (A140) ; 6480 m² (A141))	
Description du projet	Actuellement le périmètre d'étude s'inscrit sur une superficie de 12 960 m² dans une friche. Le projet d'aménagement d'une centrale photovoltaïque au sol de 0,99 MWc prévoit la pose de panneaux sur poteaux (pas de terrassement ni de dalle béton), d'une clôture périmétrique et le raccordement au réseau HTA le plus proche.	
Risque inondation	Nom du PPRI	Aucun PPRI n'est présent sur la commune.
	Zonage	
	Aléa ruissellement / EXZEEO	Les données de l'aléa ruissellement selon la méthode exZEco ne sont pas disponibles dans la Drôme. La zone d'étude présente une topographie modérément pentue. Bien que le terrain soit incliné, l'éloignement des points hauts et l'absence de formes de relief marquées limitent la formation de ruissellements amont significatifs vers le site.
Zonage du PLU	La commune d'Aleyrac ne possède ni PLU ni carte communale. Par conséquent, elle est soumise au Règlement National d'Urbanisme. Dans ce cas, peuvent être autorisées en dehors des parties urbanisées de la commune les installations nécessaires à l'exploitation agricole et compatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées. De plus, Il s'agit de parcelles identifiées par le document cadre pour accueillir des installations photovoltaïques.	



Caractéristiques physiques du milieu

Masses d'eau souterraines les plus impactantes pour le projet	Noms	FRDG527 - Calcaires et marnes crétacés du BV Drôme, Roubion, Jabron / Entité 160 - Calcaires cénomano-turonien du bassin de Dieulefit				
	Profondeur	Aucune information disponible.				
	Usages / PP de captages en eau potable	La zone d'étude se situe au sein d'un périmètre de protection éloigné. Elle se trouve également à 400 m du périmètre de protection rapproché du captage "Chabotte", 800 m de celui des "Voltes" et 1050 m du captage "Bridon".				
	Nature du sous-sol	Calcaires lithographiques blancs, grès rouges, calcaires spathiques, calcaires crayeux à silex (Turonien)				
	Vulnérabilité	La vulnérabilité de la masse d'eau est liée au contexte géologique calcaire, qui peut devenir plus perméable en cas de fissuration des formations, induisant une sensibilité accrue. Le positionnement du site au sein d'un périmètre de protection éloigné, et à proximité de périmètres de protection rapprochée induit également un enjeu de vigilance.				
Masses d'eau superficielles à proximité de la zone du projet	Noms	Ravin de vignasse	Sans nom - A l'Est	Ruisseau de Chabotte	Ruisseau de Brive	FRDR258 - Le Jabron
	Cours d'eau règlementaire	Non	Non	Oui sur un tronçon en aval	Oui sur un tronçon en aval	Oui
	Distance à la zone d'étude	40 m	200 m	500 m	200 m	3,2 km
	Objectifs de qualité du SDAGE et suivi de la qualité du cours d'eau	/	/	/	/	Etat écologique : Bon Objectif écologique : Bon Etat chimique : Bon Objectif chimique : Bon
	Vulnérabilité	Le projet peut engendrer des particules fines, générées en phase de chantier et par le passage des véhicules, pouvant être entraînées par le ruissellement et le vent. Le Ravin de la vignasse peut, de part sa proximité, assurer un transfert vers le ruisseau de Chabottes, dont la partie aval possède un statut règlementaire. Les particules fines peuvent également atteindre le ruisseau de Brive, lui aussi règlementaire en aval. Ces deux ruisseaux rejoignent le Jabron, cours d'eau inscrit dans le SDAGE et en bon état, écologique et chimique. Toutefois, en raison de la dilution, les apports restent limités.				
Autres risques	Risque incendie	Le site est concerné par une obligation légale de débroussaillage. D'après le porter-à-connaissance relatif aux aléas incendie de forêt dans la Drôme, les parcelles sont très peu exposées, avec uniquement un aléa très faible au sud. En revanche, les massifs forestiers qui les entourent sont classés en aléa très fort.				
	Plans de prévention	Aucun PPRN ou PPRT n'est présent sur la commune d'Aleyrac.				
	Risque sismique	Zone 3 - Modérée				

Carte du réseau hydrographique et des masses d'eau superficielles



Synthèse de la vulnérabilité du milieu récepteur : Le site ne présente pas d'enjeu majeur au regard du milieu en présence et de la nature du projet. Toutefois un point de vigilance existe concernant le risque incendie.

Situation vis-à-vis du milieu naturel			Etudes, dossiers règlementaires et autorisations à prévoir			
Zonages réglementaires	A 1,7 km : Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales		Dossier Loi sur l'Eau	<i>Rubrique 2.1.5.0 de l'annexe de l'article R.214-1 du CE : sont soumis à la loi sur l'eau les projets prévoyant des aménagements entraînant une imperméabilisation des sols et le rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles, sur le sol ou dans le sous-sol, lorsque la surface totale du projet, augmentée de la surface du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés, est :</i> <i>- Supérieure ou égale à 20 ha : demande d'autorisation</i> <i>- Supérieure à 1 ha et inférieure à 20 ha : demande de déclaration</i>	La doctrine départementale de la Drôme ne prévoit pas de régime dérogatoire pour les panneaux photovoltaïques installés sur structures surélevées. La surface des panneaux solaires doit donc être prise en compte. En revanche, la surface de bassin intercepté est jugée négligeable. Le projet peut être soumis à un dossier de déclaration si la surface du projet est supérieure à 1 ha.	
Zones humides	A 0,19 km : Le Jabron					
Schéma régionale de cohérence écologique	A 0,2 km, 0,5 km, 0,8 km, 1,1 km et 2,4 km : Cours d'eau linéaire A 0,7 km : Réservoir milieu ouvert A 2,2 km et 4,8km : Réservoir milieux boisés A 3,1 km : Cours d'eau surfacique					
Inventaires remarquables	A 0,7 km : ZNIEFF de type 1 - Le Jabron A 2,1 km : ZNIEFF de type 1 - Bois de Taulignan A 4,8 km : ZNIEFF de type 1 - Plateau de Montjoyer et pentes boisées de la vallée de la Citerne		Evaluation environnementale	<i>Annexe de l'article R.122-2 du CE</i>	Le projet est soumis à une demande d'examen au cas par cas puisque la puissance des installations est supérieure à 300Wc mais inférieure à 1 MWc (0,99 MWc).	
Autres zonages potentiels	Présence sur site : PNA - Loutre d'Europe, PNA - Gypaète barbu et PNA - Vautour moine A 0,2 km : PNA - Loutre d'Europe (habitats) A 0,5 km : PNA - Chiroptères A 4,4 km : PNA - Pie-grièche écorcheur A 4,4 km : PNA - Sonneur à ventre jaune			Compatibilité avec les documents d'urbanisme	<i>D'après le RNU (Art. R111-14 du CU), en dehors des parties urbanisées, le projet un projet est accepté s'il ne compromet pas les activités agricoles ou forestières. Pour qu'une installation soit considérée comme nécessaire à l'exploitation agricole, elle doit répondre aux critères caractérisant de l'agrivoltaïsme au sens de l'art. L314-36 du code de l'énergie (Art. L111-27 du CU). Dès lors, pour les communes soumises au RNU les installations agrivoltaïques semblent bien autorisées. Toutefois, ces installations ayant pour conséquence une réduction des surfaces situées dans les espaces autres qu'urbanisés et à vocation agricole, l'avis de la CDPENAF est requis (Art. L111-5 du CU). Le document cadre de la Chambre d'Agriculture de l'Aude présente une cartographie des parcelles identifiées pour accueillir des installations photovoltaïques.</i>	L'emprise du projet se situe en dehors de la zone urbanisée mais aucune activité agricole n'est pratiquée sur le site : il est donc possible d'y placer des installations photovoltaïques. Il s'agit de parcelles identifiées par le document cadre pour accueillir des installations photovoltaïques.
Milieux en présence	Lacs, étangs et mares eutrophes permanents (C1.3), Eaux courantes temporaires (C2.5), pelouses à Brachypode rameux Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage (E2.1), prairies mésiques non gérées (E2.7), chênaies à Quercus pubescens occidentales et communautés apparentées (G1.71), forêts thermophiles mixtes (G1.7C), pinèdes à Pinus nigra (G3.5), prébois de conifères (G5.63), sentiers (H5.61), monocultures intensives de taille moyenne (I1.12), jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces (I1.53).				Autorisation d'urbanisme	<i>*Hors secteur protégé : Sans formalité : P ≤ 3 kWc et hauteur <180cm Déclaration préalable : P ≤ 3 kWc et hauteur >180cm OU 3 kWc ≤ P ≤ 3 MWc Permis de construire : P > 3 MWc (Articles R.421-1, R.421-2 et R.421-9 du CU)</i>
Synthèse sur les enjeux écologiques : La zone d'étude présente des enjeux écologiques principalement liés à la diversité des habitats et aux fonctionnalités associées aux lisières forestières et milieux de transition. Les secteurs boisés et semi-boisés concentrent l'essentiel des fonctions de refuge et de déplacement de la faune, tandis que les milieux ouverts sont davantage utilisés pour l'alimentation et la thermorégulation de certaines espèces. À ce stade des connaissances, aucun élément ne permet de considérer le projet comme incompatible avec les enjeux écologiques identifiés. Le projet n'impactera pas les milieux forestiers et il impactera partiellement le jeune pré-bois de pin dont une partie sera conservée. Le maintien de milieux ouverts en périphérie immédiate de la centrale ainsi que sous les panneaux pourrait en association avec les milieux forestiers en périphérie créer des conditions assez favorables aux espèces / groupes exploitant les lisières comme les reptiles et certains chiroptères Toutefois, les enjeux recensés nécessiteront à minima la mise en œuvre d'un ensemble de mesures d'évitement et de réduction des impacts ainsi que des recommandations de gestions pour une bonne intégration du projet avec un minimum d'impacts.			Autorisation défrichement et obligations légales de débroussaillage		<i>Une autorisation est requise préalablement à la réalisation d'un défrichement lorsque celui-ci concerne un bois inclus dans un massif dont la surface est supérieure à 4 hectares.</i> <i>Les OLD concernent, les terrains situés à moins de 200 m de bois,forêts, landes, maquis, garrigues. Les mises en oeuvre sont détaillées dans l'arrêté préfectoral n° 26-2025-09-30-00007.</i>	Le projet étant attendant à un massif boisé de plus de 4 ha, toute opération de défrichement est soumise à autorisation. Le terrain se situe dans une zone avec une obligation légale de débroussaillage.
Situation vis-à-vis du milieu humain				Dossier de dérogation à la destruction d'espèces protégées	<i>Ce dossier est nécessaire en cas d'altération ou dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées, en cas de destruction ou perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées et pour la coupe d'espèces végétales protégées (Art. R.411-6 à R. 411-14 du CE)</i>	Projet non concerné
Patrimoine culturel et archéologique	Le site ne fait l'objet d'aucune protection au titre du patrimoine culturel et archéologique. Le monument historique le plus proche est les ruines de l'ancien Prieuré à environ 1,5 km .				Avis de l'ABF et CDNPS	<i>L'avis d'un Architecte des Bâtiments de France et/ou de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites peut être nécessaire si le projet s'inscrit dans le périmètre de protection d'un monument historique ou d'un site inscrit ou classé.</i>
Activités agricoles (selon RPG)	Le terrain n'a pas accueilli d'activité agricole depuis 2007 à minima.		Evaluation des incidences Natura 2000			<i>L'article R.414-19 du CE définit la liste des projets soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000.</i>
Distance habitations et perceptions visuelles du site	Il existe un enjeu de covisibilité avec une habitation situé à 100 m du site. Toutefois, les parcelles ne sont pas visibles des autres habitations grâce à la présence de forêts.					
Synthèse sur les enjeux humains : Le site ne présente pas de contrainte patrimoniale au droit du site ou à proximité immédiate, les monuments historiques étant relativement éloignés.Toutefois, une habitation à proximité immédiate possède un visuel direct sur les parcelles. Les enjeux humains sont ainsi modérés.						